

COVID 19 Mesures prises par la Ville et l'Agglomération d'Agen

En raison du nombre de nouveaux cas de contamination encore élevé, les mesures envisagées à compter du 15 décembre 2020 sont adaptées.

Les directives de l'Etat

Un couvre-feu national sera mis en place, de 20h (à 6h. Une exception est prévue pour la soirée du 24 décembre 2020, où la circulation sera libre ; en revanche, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, il n'y aura pas d'exception pour la soirée du 31 décembre 2020.

Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles, à condition de se munir d'une attestation notamment :

- se rendre ou revenir de son lieu de travail, à une formation professionnelle, effectuer un déplacement professionnel ne pouvant être reporté ;
- des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;
- des motifs médicaux : aller à l'hôpital, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achat de médicaments ;
- participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
- les personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- promener un animal domestique autour de son domicile.

Tout déplacement de 20 h à 6h du matin sans motif ni attestation valable pourra vous exposer à une amende forfaitaire de 135 €.

L'application à l'échelle de la Ville

- La Ville et l'Agglomération adaptent les horaires de leurs assemblées afin que chacun puisse rentrer chez lui avant 20h.
- Les horaires de la patinoire ont été revus et elle fermera tous les soirs en 19h30.
- Concernant les établissements culturels de la Ville

Le Musée et le Théâtre Ducourneau restent fermés jusqu'au 6 janvier 2021

- Concernant les équipements sportifs de la Ville et de l'Agglomération



Suite aux annonces du Premier ministre en date du Jeudi 10 décembre, la Ville et l'Agglomération d'Agen ont fait le choix de rouvrir ses équipements sportifs à compter du Mardi 15 décembre 2020.

En raison du couvre-feu sur le territoire national toutes les séances de sport devront s'achever à 19h30 au plus tard (19h15 si usage de vestiaires) de manière à laisser la possibilité aux pratiquants et aux encadrants le temps de revenir à leur domicile.

• Pour la Ville d'Agen

Equipements	Ouverture au grand public	Ouverture aux licenciés mineurs des clubs	Ouverture aux licenciés majeurs des clubs
Le Parc des Sports Armandie (secteur Football, Rugby)	✓	✓	✓
Le stade Rabal (secteur Athlétisme et Pelote Basque) à l'exception de la salle de musculation	✓	✓	✓
Le Stade Batmale	✓	✓	✓
Le Stade Queyreur	✓	✓	✓
Le Stadium municipal	✗	✓	✗
Le local du club d'Aviron	✗	✓	✗
Le local du club de Billard	✗	✓	✗
Le local du club de Canoë Kayak	✗	✓	✗
Les installations couvertes du club de Tennis	✗	✓	✗
Les installations extérieures du club de Tennis	✗	✓	✓
Le local du club d'Echecs	✗	✓	✗

- **Pour l'Agglomération d'Agen**

Equipements	Ouverture aux licenciés mineurs des clubs sportifs	Ouverture aux licenciés majeurs des clubs
Le Gymnase de Dangla Le Gymnase de Foulayronnes Le Gymnase La Rocal Le Gymnase Lomet Le Gymnase de Layrac Le Gymnase de Ducos Le gymnase du skating Le Gymnase Theophile de Viau Le Centre Omnisport jacques Clouché		

En ce qui concerne la piscine Aquasud, elle ouvrira :

- aux clubs dès le week end du 19 Décembre (licenciés mineurs),
- aux scolaires et aux publics prioritaires dès le 4 janvier.

Les dispositions du présent protocole pourront être amenées à être modifiées en fonction des évolutions règlementaires.

Contact Presse :

- Florent CANU – Directeur de Cabinet – florent.canu@agen.fr
- Valérie PITOUS – Directrice de la Communication – valerie.pitous@agen.fr